67 Dimanche 18 Mars 1849.

JOURNAL DE LA HAYE.

La Haye, 18 Mars.

A la nation Néerlandaise.

Il a plu au Tout-Puissant d'appeler à lui notre bien-aimé Roi Guillaume II.

Après une crise qui avait fait naître une trompeuse espérance, Sa Majesté a succombé aujourd'hui à deux heures du matin.

La mort d'un Prince qui avait voué tant d'amour à son peuple plonge la patrie dans un deuil profond.

Son fils bien-aimé Guillaume Alexandre Paul Frédéric Louis monte sur le Trône, en vertu de l'article 13 de la Loi-Fondamentale.

GUILLAUME III est Roi des Pays-Bas.

La nation entière lui doit fidélité.

Toutes les autorités continuent d'agir en son nom pour le maintien des lois, de l'ordre et de la tranquillité publique.

Déjà les ordres nécessaires ont été donnés pour porter au Roi Guillaume III la sinistre nouvelle de l'événement [illegible] naissance et la Loi-Fondamentale lui donnent un droit inviolable.

Nous nous attendons à ce que, pénétré d'amour pour la Maison d'Orange, et animé d'un véritable amour de la patrie, chacun dans ses attributions concourre, par une attitude calme, à assurer, avec la bénédiction du Ciel, le bien-être de la Patrie.

En attendant l'arrivée du Roi, nous travaillerons aussi sans relâche à atteindre ce but.

La Haye, 17 mars 1849.

Le ministre de la marine,
J. C. Rijk.

Le ministre de la justice,
D. Donker Curtius.

Le ministre de l'intérieur,
J. M. de Kempenaer.

Le ministre de la guerre,
Voet.

Le ministre des finances,
Van Bosse.

Le ministre des affaires du culte réformé et autres cultes,
S. van Heemstra.

Le ministre des colonies,
G. L. Baud.

Le ministre des affaires du culte catholique,
J. A. Mutsaers.

Seconde Chambre des États-Généraux.

La Haye, 17 mars 1849.

Dans la séance de ce jour de la Seconde Chambre des Etats-Généraux, à laquelle assistaient tous les ministres, Son Exc. le ministre de la marine, président actuel du conseil des ministres, a fait la communication suivante :

„ Messieurs,

„ Nous recevons à l'instant la nouvelle du coup le plus sensible qui pût frapper la Néerlande.

„ Le Roi GUILLAUME II n'est plus !

„ Après que la journée d'hier avait vu se ranimer l'espoir du rétablissement de la santé du Roi, une nouvelle crise est venue la nuit dernière mettre fin à la vie de Sa Majesté, d'une vie si chère et si précieuse à la Patrie.

„ Sa Majesté a rendu le dernier soupir, aujourd'hui à deux heures et demie du matin.

„ Notre âme est accablée d'une profonde douleur que toute la nation néerlandaise, qui a su apprécier cet excellent Prince, partage avec nous.

„ Nous avons pensé que notre premier devoir était de donner connaissance de cette perte à jamais déplorable à l'assemblée ici réunie de la représentation nationale. Nous venons nous acquitter de ce triste devoir.

„ Le Roi Guillaume III monte sur le trône des Pays-Bas.

„ Le ministre des affaires étrangères est parti, hier dans l'après-midi, pour Londres, afin d'aller annoncer au Prince l'état inquiétant dans lequel se trouvait son royal Père et de l'inviter à revenir aussitôt. Une autre députation est partie aujourd'hui pour aller porter à Londres la nouvelle de la mort du Roi.

„ En attendant l'arrivée de notre auguste souverain, nous nous efforcerons de maintenir la marche régulière des affaires et de veiller aux intérêts les plus pressants ; nous comptons, pour nous seconder dans nos efforts, sur l'amour de l'ordre qui anime la nation néerlandaise, sur son respect pour la mémoire du Prince ravi à son amour, et sur son attachement à son Roi. „

M. le président a répondu en ces mots à la communication du ministre :

„ L'assemblée reçoit avec un sentiment de profonde douleur la communication qui lui est faite par le gouvernement. La perte d'un Prince qui jouissait à un si haut degré de l'estime et de l'affection des habitants, est une calamité qui sera ressentie par toute la nation. Plus que jamais nous comprenons tous combien est nécessaire au milieu de l'épreuve des circonstances actuelles, le concours unanime du gouvernement et de la représentation nationale. Certes, nous ne voulons pas rester ici en défaut, et nous nous prêterons volontiers à l'adoption des mesures que réclamera l'intérêt général. Autant nous avons été profondément frappés de la nouvelle dont il nous a été donné communication, autant nous sentons en même temps que nous trouvons un point d'appui certain dans la Loi-Fondamentale à laquelle nous avons tous juré fidélité et que nous voulons tous maintenir. Elle nous fait reporter nos regards vers le Prince qui a maintenant en mains les rênes du gouvernement, et elle appelle dans Guillaume III le successeur de Guillaume II. Que la fidélité à la Loi-Fondamentale et l'attachement au Roi que nous donne cette Loi-Fondamentale, soient donc dans tous les cœurs, et empressons-nous toujours de veiller de toutes nos forces au salut de la Patrie. „

Après ce discours du président, la Chambre décide que cette communication du gouvernement sera prise pour notification et qu'il sera nommé une commission pour rédiger le projet d'une adresse à S. M. Guillaume III, au sujet de la communication qui a été faite à la Chambre. Les membres de cette commission seront nommés lundi dans les sections.

Il est ensuite arrêté que la discussion sur les modifications du réglement d'ordre de la Chambre qui devait avoir lieu lundi prochain 19, est ajournée jusqu'à nouvel ordre.

A LA HAYE, chez C. VAN DER MEER, *Spui*, N° 75.